



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question orale n° 1021

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire une nouvelle fois l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le climat d'insécurité qui règne à Villefranche-sur-Saône et dans son agglomération. Au cours de l'année 1999 et selon les données officielles, la délinquance a encore fortement augmenté. Sur la ville même de Villefranche, le nombre de crimes et délits a progressé de 11,47 %. La délinquance de voie publique, les vols de véhicules, vols à la roulotte, vols avec violence, cambriolages, dégradations... ont augmenté de 18,8 % sur l'ensemble de l'agglomération urbaine. Est-il admissible qu'une voiture de police soit poursuivie par des malfaiteurs, que des personnes âgées soient agressées dans les rues, que des boîtes aux lettres brûlent fréquemment dans les immeubles, que les vols de véhicules soient en pleine expansion ? Autant de faits qui témoignent d'une situation alarmante, alors que la police, malgré toute sa bonne volonté, ne peut faire face à l'ensemble de ses missions de sécurité car elle n'a pas les moyens d'affirmer sa présence, d'assurer l'îlotage dans les quartiers le jour et d'effectuer des patrouilles sur le terrain la nuit. La multiplication des faits commis par les mineurs, de plus en plus jeunes, est inquiétante, on ne peut que déplorer la trop faible capacité d'accueil des lieux de placement pour enfants de moins de seize ans. Il lui demande donc les décisions qu'il entend enfin prendre avant que la situation ne s'aggrave encore et souhaite l'affectation de gardiens de la paix supplémentaires au commissariat de police de Villefranche, ainsi que la présence quotidienne des renforts des brigades anticriminalité et des CRS sur ce secteur.

Texte de la réponse

M. le président. M. Bernard Perrut a présenté une question, n° 1021, ainsi rédigée:

«M. Bernard Perrut attire une nouvelle fois l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le climat d'insécurité qui règne à Villefranche-sur-Saône et dans son agglomération. Au cours de l'année 1999 et selon les données officielles, la délinquance a encore fortement augmenté. Sur la ville même de Villefranche, le nombre de crimes et délits a progressé de 11,47 %. La délinquance de voie publique, les vols de véhicules, vols à la roulotte, vols avec violence, cambriolages, dégradations... ont augmenté de 18,8 % sur l'ensemble de l'agglomération urbaine. Est-il admissible qu'une voiture de police soit poursuivie par des malfaiteurs, que des personnes âgées soient agressées dans les rues, que des boîtes aux lettres brûlent fréquemment dans les immeubles, que les vols de véhicules soient en pleine expansion ? Autant de faits qui témoignent d'une situation alarmante, alors que la police, malgré toute sa bonne volonté, ne peut faire face à l'ensemble de ses missions de sécurité car elle n'a pas les moyens d'affirmer sa présence, d'assurer l'îlotage dans les quartiers le jour et d'effectuer des patrouilles sur le terrain la nuit. La multiplication des faits commis par des mineurs, de plus en plus jeunes, est inquiétante; on ne peut que déplorer la trop faible capacité d'accueil des lieux de placement pour enfants de moins de seize ans. Il lui demande donc les décisions qu'il entend enfin prendre avant que la situation ne s'aggrave encore et souhaite l'affectation de gardiens de la paix supplémentaires au commissariat de police de Villefranche, ainsi que la présence quotidienne des renforts des brigades anticriminalité et des CRS sur ce secteur.»

La parole est à M. Bernard Perrut, pour exposer sa question.

M. Bernard Perrut. Monsieur le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants, j'ai souhaité appeler une nouvelle fois l'attention de M. le ministre de l'intérieur, qui n'a donné aucune réponse à mon sens satisfaisante à mes demandes, sur le climat d'insécurité qui règne à Villefranche-sur-Saône et dans son agglomération. Au nom de la population, je n'hésite pas à dire: ça suffit !

Au cours de l'année 1999, selon les données officielles, la délinquance a encore fortement augmenté. Dans la ville même de Villefranche, le nombre de crimes et délits a progressé de 11,47 %. La délinquance de voie publique - vols de véhicules, vols à la roulotte, vols avec violence, cambriolages, dégradations - a augmenté de 18,8 % sur l'ensemble de l'agglomération.

Est-il admissible que des voitures de police soient poursuivies par des malfaiteurs, que des personnes âgées soient agressées dans les rues, que des boîtes aux lettres brûlent fréquemment dans les immeubles, que les vols de véhicules soient en pleine expansion ? Autant de faits qui témoignent d'une situation alarmante, alors que la police, malgré toute sa bonne volonté, ne peut faire face à l'ensemble de ses missions de sécurité, car elle n'a pas les moyens d'affirmer sa présence, d'assurer l'ilotage dans les quartiers, le jour, et d'effectuer des patrouilles sur le terrain, la nuit.

Quelles décisions le Gouvernement entend-il enfin prendre pour que la situation ne s'aggrave pas encore ? Je refuse par avance la réponse selon laquelle le nombre des fonctionnaires de police serait suffisant, quand chacun sait, sur le terrain, que les effectifs de voie publique ne sont pas en mesure d'assurer la sécurité dans ce secteur géographique très sensible, situé à vingt minutes des banlieues de Lyon. Vous savez, bien évidemment, ce qui s'est passé, récemment encore, à Vénissieux.

Pourquoi Villefranche-sur-Saône fait-elle l'objet de moins d'attention que d'autres villes confrontées aux mêmes difficultés ? Je sollicite, une nouvelle fois, la mise en place d'une véritable police de proximité visible et au contact de la population, l'affectation de gardiens de la paix supplémentaires, indispensables au commissariat de police de Villefranche, et la présence quotidienne dans ce secteur de renforts des brigades anti-criminalité et des compagnies républicaines de sécurité.

Etant donné que cette commune est liée à l'Etat par un contrat local de sécurité, quelle aide concrète le Gouvernement entend-il lui apporter au moment où, compte tenu de la carence de l'Etat, elle va décider de mettre en place un réseau de télésurveillance de certains quartiers, notamment pour la protection des parkings ? Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, la multiplication des actes de violence par des mineurs, de plus en plus jeunes, est inquiétante et je déplore la trop faible capacité d'accueil des lieux de placement pour enfants de moins de seize ans, qui ne permet pas à la justice - on me le précisait encore récemment - de prendre les mesures qui s'imposent.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants.

M. Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Monsieur le député, Jean-Pierre Chevènement, retenu en Allemagne, vous prie, de l'excuser de ne pouvoir personnellement vous répondre. Sa présence aurait sans doute permis de préciser, en tenant compte de votre intervention orale, les éléments de réflexion qu'il m'a chargé de vous transmettre.

L'étude des statistiques de la criminalité recensée dans la circonscription de Villefranche-sur-Saône fait apparaître, en 1999, une hausse de 8 % des faits constatés par rapport à 1998.

En revanche, si, comme vous le soulignez, le nombre des vols de véhicules automobiles augmente, il n'en demeure pas moins que les vols avec violences et les cambriolages - infractions qui exacerbent le sentiment d'insécurité au sein de la population - sont en diminution, ce qui permet d'observer une baisse de la délinquance de voie publique de 1,8 %.

Parallèlement, l'action soutenue des services de police s'est traduite par une hausse non seulement du nombre d'affaires élucidées, avec un taux de réussite de 14,85 % en 1991 contre 22,39 % en 1999, mais également de celui des personnes mises en cause et des gardés à vue - 21,8 % en 1999 par rapport à 1998 - parmi lesquels on observe la présence de nombreux jeunes, presque 35 % des personnes mises en cause.

Afin de faire face au phénomène préoccupant de la délinquance des mineurs, le Gouvernement a arrêté plusieurs mesures lors des conseils de sécurité intérieure du 8 juin 1998 et du 27 janvier 1999. Des référents départementaux police-jeunes et des correspondants locaux ont été désignés. Un dispositif global de formation relatif à la délinquance des mineurs a été mis en oeuvre depuis 1998, s'adressant à 20 000 fonctionnaires sur une période de deux ans. Enfin, cinq nouvelles brigades des mineurs ont été créées au plan national et l'extension progressive du domaine de compétence de toutes les brigades des mineurs des vingt-six départements classés très sensibles au traitement des violences commises en milieu scolaire a été réalisée.

Pour ce qui concerne la circonscription de Villefranche-sur-Saône, un officier et un agent du corps de maîtrise et d'application sont plus spécialement chargés des problèmes touchant aux mineurs.

Vous pouvez être assuré, monsieur le député, de la détermination du ministre de l'intérieur à ne rien négliger qui puisse mieux garantir, pour tous et en toutes circonstances, l'autorité de l'Etat et le droit de la sécurité.

Aussi des efforts ont-ils été consentis en 1999 afin d'assurer le maintien des effectifs de Villefranche-sur-Saône. Au 1er janvier 2000, on dénombrait soixante-six fonctionnaires, deux appelés du contingent et douze adjoints de sécurité, soit quatorze fonctionnaires de plus qu'en 1991. La plus grande attention sera portée, lors des prochains mouvements de personnels, à l'évolution des effectifs de cette circonscription.

Le dispositif en place est complété, en cas de besoin, par la présence de personnels des unités spécialisées départementales et d'effectifs des compagnies républicaines de sécurité, notamment celle fidélisée dans le Rhône depuis le 1er octobre 1999. J'ai eu personnellement l'occasion de le constater, jeudi dernier, en visitant plusieurs gendarmeries de la région.

Je rappellerai que les six individus qui, dans la soirée du 12 décembre dernier, ont percuté un véhicule de police et menacé des policiers avec un fusil à pompe, ont été interpellés le 26 janvier avec le concours de la sûreté départementale. Trois d'entre eux, originaires de Villefranche-sur-Saône, ont été mis en examen et placés sous mandat de dépôt par le magistrat instructeur.

Par ailleurs, outil privilégié de la politique partenariale entre les différents acteurs de la prévention, le contrat local de sécurité signé le 9 avril 1998 à Villefranche-sur-Saône, pourra servir de cadre au développement de la police de proximité. C'est donc à un dialogue que vous invite le ministre de l'intérieur.

La réforme en cours tend à modifier en profondeur l'organisation et les modes opératoires des services de police.

Dans cet esprit, il est apparu nécessaire de procéder d'abord à une expérimentation sur soixante-sept sites, parmi lesquels figurent, pour le département du Rhône, le quartier Moulin-à-vent de Vénissieux et ceux de Saint-Jean, Bel-Air, les Brosses et Cyprian Bonnevey de Villeurbanne, avant d'engager, au plan national, le processus de généralisation, d'ores et déjà prévu en trois étapes successives et dont la première phase sera mise en oeuvre au lendemain des assises nationales de la police de proximité qui se tiendront le 30 mars 2000.

Toutes ces mesures favoriseront le renforcement du sentiment de sécurité au sein de la circonscription de Villefranche-sur-Saône et consolideront les liens de confiance entre la population et les policiers.

Tels sont, monsieur le député, les éléments de réponse que je peux vous apporter au nom de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

M. le président. La parole est à M. Bernard Perrut.

M. Bernard Perrut. Cette réponse, monsieur le secrétaire d'Etat, ne saurait me satisfaire pour deux raisons essentielles.

D'une part, les considérations générales sur la sécurité que vous avez fait valoir en préambule auraient pu s'adresser à n'importe quel parlementaire quel que soit son département et ne répondent en rien aux préoccupations de la population locale.

D'autre part, s'agissant de la situation à Villefranche, M. le ministre de l'intérieur se délivre pour la seconde fois un satisfecit que ne justifie nullement la réalité. Déjà, un certain nombre de chiffres qu'il cite ne sont pas les chiffres réels, bien qu'ils lui aient été transmis par son administration. Et surtout, ce qui compte, c'est ce qui se passe sur le terrain. Il faut savoir que les patrouilles ne peuvent pas avoir lieu la nuit et qu'il n'y a que trois ou quatre policiers pour une ville de plus de 30 000 habitants. Cette situation dénoncée par les forces de police elles-mêmes et connue de tout le monde, le Gouvernement ne saurait la cautionner, ou alors ce serait grave ! Vous annoncez des effectifs supplémentaires. Mais, chaque fois, on me fait la même réponse ! Quand nous seront-ils attribués pour que la police puisse faire des rondes de nuit ?

Vous évoquez le dialogue. Mais le dialogue ne suffit pas ou ne suffit plus, car il a déjà eu largement lieu entre la commune et l'Etat, et d'ailleurs abouti à de nombreuses actions en matière de prévention.

Nous ne pouvons plus attendre. Lorsque je poserai cette question pour la troisième fois, je pense que se seront produits entre-temps des événements graves. Je rappellerai alors mes propos d'aujourd'hui. Devons-nous attendre, pour obtenir satisfaction, que la violence prenne encore plus de gravité, comme dans certaines villes de France ? Alors, ce sera de la responsabilité du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1021

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 586

Réponse publiée le : 2 février 2000, page 505

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 31 janvier 2000